RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 01610
Numéro SIREN : 750 775 660
Nom ou dénomination : ABBVIE

Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2018 sous le numéro de dépôt 32493

DP CN 030518 (déléguée)

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 23 MAI 2018
SOUS LE N° 32493

ABBVIE

Société par actions simplifiée au capital de 163.317.316 Euros
Siège social : 10 Rue d'Arcueil, 94528 RUNGIS CEDEX
750 775 660 RCS CRETEIL

12B1610

DECISIONS DU PRESIDENT
DU 03 MAI 2018

Procès-verbal

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT
Le 03 Mai

Monsieur Pierre-Claude FUMOLEAU, Président de la société AbbVie (la « Société »), décide de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Pharmacien Responsable - Directeur Général Délégué ;
- Nomination d'un nouveau Pharmacien Responsable - Directeur Général Délégué ; fixation de ses pouvoirs ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour formalités.

Le Président prend les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Le Président prend acte de la démission de Madame Sylvie KOEBERLE-RAMON de ses fonctions de Pharmacien Responsable - Directeur Général Délégué avec effet à compter du 29 mars 2018.

DEUXIEME DECISION

Le Président décide de nommer en qualité de Pharmacien Responsable - Directeur Général Délégué, et ce avec effet à compter du 03 mai 2018, Madame Christine COLLET, qui exerçait jusqu'à cette date les fonctions de Pharmacien Responsable Intérimaire, née le 10 septembre 1962 à Amiens, de nationalité française, demeurant 5 allée de Clairbourg, 91370 Verrières-le-Buisson, et ce pour la durée du mandat du Président, soit jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Conformément à l'article 15 des statuts, Madame Christine COLLET en sa qualité de Pharmacien Responsable - Directeur Général Délégué aura vis-à-vis des tiers, les mêmes pouvoirs que le Président.

Le Président constate que Madame Christine COLLET satisfait aux conditions fixées aux articles L.4221-1, L.4221-2, L.4221-4 et L.4221-16 du Code de la Santé Publique. En conséquence, Madame Christine COLLET assumera les missions énumérées au sein de l'article R.5124-36 du Code de la Santé Publique.

Greffe du tribunal de commerce de Creteil : dépôt N°32493 en date du 23/05/2018

La présente délibération sera notifiée au Président de la Section B du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens et au Directeur Général de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé, conformément aux dispositions de l'article R.5124-35 du Code de la Santé Publique.

Madame Christine COLLET, informée du projet de nomination en qualité de Pharmacien Responsable - Directeur Général Délégué de la Société, a déclaré par avance qu'elle accepterait lesdites fonctions si celles-ci venaient à lui être confiées, et ne tomber sous aucune interdiction légale.

TROISIEME DECISION

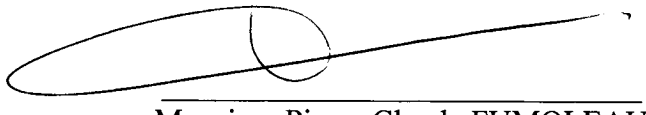
Le Président rappelle en tant que de besoin, que les personnes suivantes assurent les fonctions de Pharmacien Responsable Intérimaire au sein de la Société :

- Madame Isabelle PETAT-THIOLAS
- Madame Tina COHEN
- Madame Sophie MELTZHEIM.

QUATRIEME DECISION

Le Président confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.



Monsieur Pierre-Claude FUMOLEAU
Président

Translation for information purposes

ABBVIE
A simplified joint-stock corporation with a share capital of 163,317,316 Euros
Registered office : 10 rue d'Arcueil, 94528 RUNGIS CEDEX
750 775 660 RCS CRETEIL

DECISIONS OF THE PRESIDENT OF 03 MAY 2018

Minutes

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND EIGHTEEN
On 03 May

Mr. Pierre-Claude FUMOLEAU, President of AbbVie (the "Company"), decided to deliberate on the following agenda:

- Resignation of the Head Pharmacist - Substitute General Manager;
- Appointment of a new Head Pharmacist - Substitute General Manager; fixing of his/her powers;
- Miscellaneous items;
- Powers for formalities.

The President made the following decisions:

FIRST DECISION

The President acknowledged the resignation of Ms. Sylvie KOEBERLE-RAMON from her duties of Head Pharmacist - Substitute General Manager, with effect from 29 March 2018.

SECOND DECISION

The President decided to appoint as Head Pharmacist - Substitute General Manager, with effect from 03 May 2018, Ms. Christine COLLET, who has carried out until this date her duties of Interim Head Pharmacist, born on 10 September 1962 in Amiens (France), a French citizen, residing 5 allée de Clairbourg, 91370 Verrières-le-Buisson, for the duration of the term of office of the President, until the approval of accounts of the fiscal year closed on 31 December, 2017.

In conformity with Article 15 of the Company's bylaws, Ms. Christine COLLET in her capacity as Head Pharmacist - Substitute General Manager of the Company will have with regard to third parties, the same powers as the President.

The President acknowledges that Ms. Christine COLLET satisfies the conditions laid out in Articles L.4221-1, L.4221-2, L.4221-4 and L.4221-16 of the Public Health Code. Consequently, Ms. Christine COLLET will carry out the tasks listed in Article R.5124-36 of the Public Health Code.

This deliberation will be notified to the President of Section B of the National Council of the Order of Pharmacists and to the General Manager of the National Security Agency of Medicines and Health Products, in conformity with the terms of Article R.5124-35 of the Public Health Code.

Ms. Christine COLLET, informed of her intended appointment as Head Pharmacist - Substitute General Manager of the Company, declared prior to these decisions having accepted such duties and that she is not subject to any legal prohibition in this respect.

THIRD DECISION

The President reminds as necessary that the following persons continue to carry out the duties of Interim Head Pharmacist of the Company:

- Ms. Isabelle PÉTAT-THIOLAS
- Ms. Tina COHEN
- Ms. Sophie MELTZHEIM.

FOURTH DECISION

The President grants all powers to the bearer of an original, a copy or an excerpt of these decisions, in order to carry out all legal formalities.

These minutes were drawn up from the above and signed by the President.

Mr. Pierre-Claude FUMOLEAU
President